



CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP DU COLIS-VERRONS

Paniers hebdomadaires de légumes bio pour la

Saison 1 du 2 avril 2015 au 17 décembre 2015

Saison 2 du 14 janvier 2016 au 26 mars 2016 tous les 15 jours

Référent : Christian MARTIN tél : 06 33 34 26 55

Les signataires du présent contrat s'engagent :

Engagement de l'adhérent :

- préfinancer la production pour la saison 2015-2016
- assurer à tour de rôle les permanences de distribution
- se conformer à la rubrique GESTIONS DES ABSENCES du règlement intérieur

Engagement du producteur :

- livrer chaque semaine des produits bio de qualité, frais et de saison produit par sa ferme
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles des cultures et accueillir les adhérents sur sa ferme à des périodes choisies par lui.
- Avec entente préalable, rien n'empêche un Amapien de venir passer quelques instants sur le terrain pour aider ponctuellement selon la liberté et le désir de l'Amapien.
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, récoltes exceptionnelles...) et à communiquer en toute transparence.

La composition et le prix des paniers sont calculés en fonction des prix proposés en vente à l'étalage par le GAEC à l'Arpent Vert Légumes Bio sur les marchés. Il va de soi que la quantité de la composition d'un panier de 7 € ou de 14 € sera toujours plus conséquent que si les légumes avaient été achetés au détail sur le marché. En cas d'intempéries exceptionnelles, le producteur peut se trouver dans l'impossibilité de livrer les paniers. Les conditions d'application pourront être revues si nécessaire lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et le producteur.

Gestion des absences :

Si le nombre de congés est communiqué (4 maximum), lors de l'abonnement pour l'année de distribution, le montant des paniers sera déduit de l'abonnement. Si les dates de congés sont inconnues au moment de l'engagement par contrat et à condition qu'elles soient communiquées 1 mois avant le départ en congés, les paniers seront payés et compensés par le doublement des paniers, les semaines suivantes, à la convenance de l'amapien.

MODALITES PRATIQUES : cochez la case vous concernant

	Saison 1 du 2 avril 2015 au 17 décembre 2015 soit 35 semaines	Saison 2 (2016) 14 et 28 janvier – 11 et 25 février – 10 et 24 mars soit 6 semaines
Panier 7 € composé de 2 à 3 kg de légumes avec 3 à 4 variétés.		
Panier à 14 € composé de 4 à 6 kg minimum de légumes et de 5 à 6 variétés		

Je choisis mon mode de règlement :

	Choix du règlement	Saison 1 à 7 euros	Saison 1 et 2 à 7 euros	Saison 1 à 14 euros	Saison 1 et 2 à 14 euros
Règlement en 1 fois		245	287	490	574
Trimestriel (3 ou 4)		2 x 80 et 1 x 85	3 x 70 et 1 x 77	2 x 160 et 1 x 170	3 x 142 et 1 x 148
Mensuel (9 ou 12)		8 x 28 et 1 x 21	11 x 24 et 1 x 23	8 x 56 et 1 x 42	11 x 48 et 1 x 46

Les chèques sont à établir à l'ordre du GAEC A L'ARPENT VERT - LEGUMES BIO

Ils seront encaissés en début du mois selon la périodicité choisie (*avril pour le paiement unique, avril, juillet, octobre, janvier pour le paiement trimestriel et chaque début de mois pour le paiement mensuel*).

La distribution aura lieu chaque jeudi entre 18h00 et 19h00 à La ferme de l'Arpent Vert Légumes Bio, Chemin des Chasseurs, 57100, THIONVILLE-OEUTRANGE

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES* à Thionville-Oeutrange, le

L'ADHERENT *

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

LE PRODUCTEUR*

Alexis Grouber,
GAEC à l'Arpent Vert Légumes Bio

*Un exemplaire est destiné au comité de l'association, un au producteur, un à l'adhérent.